

ACTION URGENTE

MONTÉNÉGRO. DES RÉFUGIÉS MAL LOGÉS

Début octobre, les travaux relatifs aux nouveaux logements destinés à accueillir des Roms et des Ashkalis déplacés du Kosovo ont débuté. Ces personnes ont perdu leur toit et leurs biens dans l'incendie du centre d'hébergement collectif pour réfugiés de Konik, à Podgorica. Elles vont être installées dans des conteneurs métalliques qui ne sont pas conformes aux normes internationales relatives au logement décent.

En juillet 2012, à la suite de l'incendie, le gouvernement avait promis de reloger dans les trois mois plus de 800 Roms et Ashkalis concernés et sollicité des fonds internationaux pour ce faire. Début août 2012, il a adopté un projet consistant à acquérir et installer des conteneurs métalliques, qu'il a proposés comme solution d'hébergement à moyen terme. Les travaux sur le site ont commencé début octobre ; l'installation de 216 conteneurs devrait débuter sous peu et s'achever d'ici à la fin novembre.

Les familles roms et ashkalis qui se sont retrouvées sans abri ont d'abord été relogées près de leur camp, à Konik, dans des tentes fournies par la Croix-Rouge monténégrine en coopération avec les autorités gouvernementales chargées des situations d'urgence et de la sécurité civile. Elles ont bénéficié d'une aide humanitaire d'urgence, notamment de nourriture et de produits d'hygiène corporelle, de la part du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes.

On craint que les familles de Konik n'aient finalement pas d'autre choix que de vivre dans les conteneurs en question pendant au moins trois ou quatre ans. En effet, la construction de logements dans le cadre du plan d'action dirigé par l'État – et convenu en 2007 avec la Commission européenne – ne devrait pas s'achever avant. La première phase du projet consistait à fournir un toit aux habitants de Konik 1. En attendant d'être relogés de manière permanente, ceux-ci ont besoin d'une solution d'hébergement convenable à moyen terme.

Les sites de Konik 1 et 2 constituent le plus grand centre d'hébergement collectif de personnes déplacées dans les Balkans. L'incendie qui s'y est déroulé a détruit 38 cabanes, qui abritaient quelque 150 familles – soit environ 800 personnes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de fournir sans délai aux familles de Konik un hébergement convenable – et non des conteneurs – en attendant une solution plus durable dans le cadre du plan d'action gouvernemental ;
- demandez-leur de faire avancer ce programme de construction d'habitations ;
- exhortez-les à supprimer tous les obstacles qui l'entravent, notamment en adoptant une loi relative au logement social ;
- appelez-les à veiller à ce que le projet permette aux familles de Konik de disposer d'un nouveau logement décent et permanent, à ce qu'il soit conforme aux normes internationales, à ce que les personnes concernées soient véritablement consultées et à ce que cela n'aboutisse pas la création d'un ghetto.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 NOVEMBRE 2012 À :

Vice-président et ministre de la Justice,
des Droits de l'homme et des Minorités

Duško Marković
Vuka Karadzica 3
81 000 Podgorica, Monténégro
Fax : +382 20 407 515
Courriel : kabinet@mpa.gov.me
Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur

Ivan Brajovic
Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 6
81 000 Podgorica
Monténégro
Fax : +382 20 246 779
Courriel : kabinet@mup.gov.me
Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Maire de Podgorica
Miomir Mugosa
Njegoseva 13
81 000 Podgorica
Monténégro
Courriel : pggradonacelnik@t-com.me
Formule d'appel : *Dear Mr. Mugosa, /
Monsieur,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Monténégro dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

MONTÉNÉGRO. DES RÉFUGIÉS MAL LOGÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Plus de 1 500 Roms et Ashkalis vivent dans les camps de réfugiés de Konik 1 et 2 depuis qu'ils ont fui le Kosovo en 1999 en raison des atteintes aux droits humains commises par des Albanais du Kosovo. Quelque 2 994 Roms et Ashkalis originaires de ce pays vivent encore au Monténégro. Seuls 54 sont rentrés chez eux en 2011.

Un plan d'action conclu en 2007 avec la Commission européenne prévoit des solutions durables pour les Roms et les Ashkalis originaires du Kosovo, notamment la démolition des camps de Konik afin de les remplacer par des habitations convenables pouvant accueillir quelque 1 200 personnes. La première phase du projet consistait à fournir un toit aux habitants du camp de Konik 1 mais la mise en œuvre s'avère très lente. Amnesty International craint donc que les réfugiés roms et ashkalis, sans abri depuis l'incendie, aient besoin d'un hébergement temporaire en attendant d'être relogés de manière permanente.

À ce jour, les intéressés n'ont pas été consultés à ce sujet, ce qui est contraire aux normes internationales. Plusieurs organisations non gouvernementales et les réfugiés roms ont attiré l'attention sur le fait que le plan en question risquait d'aboutir à la création d'un ghetto. En outre, le groupe de travail chargé de ce projet ne comprend aucun représentant des personnes concernées.

En 2011, le HCR estimait qu'environ 1 600 Roms (principalement ceux déplacés du Kosovo) risquaient de devenir apatrides. En vertu de la Loi relative aux étrangers, ces personnes peuvent demander le statut de résident temporaire ou permanent au Monténégro mais elles doivent disposer de papiers d'identité pour ce faire. Or il est très difficile pour les Roms d'en obtenir.

Beaucoup de Roms et d'Ashkalis de Konik ont perdu leurs papiers d'identité, notamment leurs passeports, dans l'incendie. Sans ces documents, ils ne peuvent faire valoir leurs droits, notamment celui de demander le statut de résident temporaire au Monténégro. Le HRC et ses partenaires opérationnels prévoient d'organiser des voyages au Kosovo et en Serbie afin que les personnes déplacées puissent obtenir de nouveaux passeports.

Personnes concernées : plus de 800 Roms et Ashkalis

Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 225/12, EUR 66/002/2012, 11 octobre 2012